



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2026-509

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2026

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation

### Départementale de Paris

75-2026-08-27-00011 - Arrêté n°2026-DD75-042 portant modification de la composition du Conseil de surveillance **??** du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) **??** (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2026-08-27-00011

Arrêté n°2026-DD75-042 portant modification  
de la composition du Conseil de surveillance  
du Centre hospitalier universitaire Assistance  
Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°2026-DD75-042**

#### **portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2026-DD75-034 du 4 juin 2026 portant modification de la composition du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** L'arrêté DS n°025/2026 du 29 juin 2026 donnant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** Le courrier de Madame Karine DELAMARCHE, Directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, informant l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 août 2026, de la démission de Monsieur Laurent EL GHOZI, et proposant la candidature de Madame Julie CHASTANG en tant que personnalité qualifiée désignée par le représentant de l'Etat dans le département au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, conformément à l'article R.6143-3 3°b) du code de la santé publique ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'article 2 de l'arrêté n°2026-DD75-034 du 4 juin 2026 est modifié comme suit :

- Madame le Docteur Julie CHASTANG, personnalité qualifiée.

**ARTICLE 2 :** Par suite de cette modification, le conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris ;
- Monsieur Antoine ALIBERT, représentant le Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP : Métropole du Grand Paris) ;
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement ;
- Madame Farida ADLANI, représentant le Conseil régional d'Île-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Monsieur Bruno HOSZMAN, cadre supérieur de santé, représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Professeur Antoine PELISSOLO et Madame le Docteur Juliette PAVIE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Frédéric LOPEZ et Monsieur Asdine AISSIOU, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Monsieur Alain OLYMPIE et Madame Suzette FERNANDES, représentants des usagers désignés par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Madame le Docteur Julie CHASTANG, personnalité qualifiée désignée par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

**ARTICLE 3 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 août 2026

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France et par délégation  
Le Directeur de la Délégation  
départementale de Paris

Tanguy BODIN

**Signé**